

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
L'USINE DU LAMENTIN

Au Capital de 2.000.000 de francs

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 24 Novembre 1941

Sur les Comptes de l'Exercice 1939-1940

Par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

IMPRIMERIE DU COMMERCE

19, Rue Général Gallieni

Fort-de-France

1941

039/080

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
L'USINE DU LAMENTIN

Au Capital de 2.000.000 de francs

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 24 Novembre 1941

Sur les Comptes de l'Exercice 1939-1940

Par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

Messieurs les Actionnaires,

Beaucoup plus tard encore que l'an dernier, vous êtes appelés aujourd'hui à connaître des résultats, non pas encore définitifs, mais seulement provisoires de notre exercice 1939-1940.

Vous verrez, à la suite du présent rapport le détail du compte de fabrication et du compte Rhumerie, tels que ces comptes ont pu être comptabilisés sur nos livres à la date du 31 Octobre 1940. Du coté des dépenses tout a pu y figurer.

En recettes, vous remarquerez dans le détail de nos expéditions de sucre que sur 11 chargements représentant un total de 50.769 sacs nous n'avions pu toucher encore que la somme de Frs: 9.853.534,10 - soit une moyenne de Frs: 194,-- par sac, alors que le premier chargement de 5.505 par

"Arizona" dont nous avons reçu le règlement final faisait ressortir la moyenne du prix d'application à Frs: 283,-- le sac.

Par la suite, nous avons encaissé pour solde des 50.769 sacs une somme de Frs: 4.547.930,50 soit un complément de Frs: 89,60 par sac, ce qui porte la moyenne au chiffre de Frs: 283,60 le sac.

En ce qui a trait aux Rhums sur ceux qui ont été fabriqués, d'une valeur estimée au 31 Octobre 1940 à Frs: 4.464.723,70 nous avons réalisé pour Frs: 4.730.280,32 soit un boni de Frs: 265.556,62
1.200.000 litres de mélasses restent en bacs et ont été estimés Frs: 540.000.—

Les compléments de recettes ci-dessus que nous reprenons:

Frs: 4.547.930,50 - pour les sucres
265.556,62 - les rhums
4.813.487,12 ont transformé la perte du compte fabrication qui s'élevait à
3.777.562,18 en un boni de
1 035.924,94 qui s'est trouvé affecté d'un rappel qu'il a fallu faire aux fournisseurs de cannes pour porter leurs cannes contingentes sur la base de la moyenne des années 33/34- et 1935 soit sur 7.897.835 kgrs. de cannes à Frs: 23,60 pour un montant de
186.388,90 ce qui réduit le boni à
Frs: 849.536,04 disponible.

Mais ce résultat n'est que provisoire parce qu'il nous reste à récupérer sur l'ensemble de nos expéditions de sucre soit sur 56.274 sacs la ristourne promise par le Gouvernement sur le frêt et l'assurance et que l'Administration Supérieure n'a pas encore déterminé le prix définitif à payer aux fournisseurs pour leurs livraisons de cannes.

Il y a donc en perspective une recette qui peut être estimée à Frs: 2.128.000 et une dépense qu'il ne nous est pas possible d'évaluer.

C'est donc dans cet état des faits que j'ai dû me résoudre à vous présenter mes comptes pour approbation.

Relativement à l'exercice 1940/1941 qui vient de prendre fin, je puis vous dire que sur une fabrication de

61.735 quintaux de sucre
24.605 - ont été expédiés et en partie réalisés
37.130 - sont encore en magasin

et que les rhums de cette campagne sont encore sous forme de mélasses en bacs.

Dans les circonstances actuelles, je ne voudrais pas terminer cette réunion sans affirmer notre confiance dans le relèvement de la France, notre vénération pour le Maréchal, Chef de l'Etat et notre gratitude envers l'Amiral ROBERT, Haut-Commissaire aux Antilles grâce à qui nous avons pu reprendre des relations avec le Maroc et obtenir des Etats-Unis les approvisionnements indispensables.

Lamentin, le 3 Novembre 1941

L'Administrateur :

L. DUCHAMP de CHASTAIGNÉ

DÉPENSES

FABRI

Achat de 45.520.740 kgs de cannes cont/gentées	5.990.529.39	
16.315.400 kgs » excédentaires	1.762.063.20	
61.836.140 kgs » pour.....		7.752.592.59
Main d'œuvre de Fabrication.....	X 427.303.85	
Réparations et Entretien.....	X 1.352.099.09	
Entretien des Wagons.....	X 52.832.92	
Entretien des voies ferrées.....	X 204.441.04	
Transport de cannes.....	X 302.302.45	
Morne Cabri.....	X 226.534.35	
Réparations et Entretien des embarcations....	X 2.785.60	
Frais Généraux.....	X 381.184.08	
Bœufs.....	X 6.074.50	
Electricité.....	X 37.286.00	
Patentes 1940.....	X 96.273.44	
Sacs à sucre et Approvisionnements.....	X 791.269.29	
Combustible.....	X 48.228.50	
Cuiseurs Anglais.....	X 62.461.95	
Intérêts et Escomptes.....	X 157.640.54	
Primes d'Assurances.....	X 97.580.30	
Assurances contre cyclones.....	X 20.207.40	
Allocations Familiales.....	X 52.902.50	
Congés Payés.....	X 51.589.15	
Timbres de traites.....	X 15.723.00	
Allocations aux employés mobilisés.....	X 18.231.50	4.404.951.45
Clarificateur Dorr (à valoir).....		309.000.00

791.269
48.228

839.497

427.303
62.461

489.764

7.352.099
37.286

7.389.385

52.832
302.302

355.134

52.902
51.589

104.491
18.231

122.722

226.534
2.785

229.319
6.074

235.393

CATION

RECETTES

5.505 sacs sucre chargés s/s "Arizona" dont le compte de vente établi d'une façon définitive présente un net produit de:	1.557.593.15	
à déduire :		
frêt, embarq ^l , statistique et quai payés . .	295.563.75	1.262.029.40
6.430 sacs de sucre chargés s/s "San Francisco"		
1.500 sacs de sucre chargés s/s "San Antonio"		
3.095 sacs de sucre chargés s/s "Cantal"		
1.500 " " "San Diego"		
5.530 " " "San Matéo"		
1.895 " " "Carimaré"		
421 " " "Sèvre"		
20.829 " " "Ile d'Aix"		
dont 17.429 sacs livrés aux achet ^{rs}		
3.400 " réquisitionnés		
4.305 sacs de sucre chargés s/s Vestvard (capturés)		
2.956 sacs de sucre ch/gés s/s "Arizona" II		
2.308 " " "Charles LD"		
50.769 sur lesquels il a été reçu à valoir la somme de:	9.853.534.10	
à déduire :		
frêt, embarq ^l , statistique et quai payés . .	2.606.770.90	7.246.763.20
37 sacs de sucre vendus dans la Colonie pour:	10.440.00	
652 615 sacs de sucre restant en magasin estimés:	200.000.00	210.440.00
56.926 sacs de sucre pour:		8.719.232.60
à déduire :		
droits "ad valorem" sur sucres fabriqués en 1940:	2.139.690.58	
taxe spéciale sur sucres en magasin au 25 Octobre 1940:	29.241.25	2.168.931.83
		6.550.300.77
1.035.658 l de sirop ayant servi à la fabrication de 684.621 l de rhum à 55° pour . .	1.885.756.79	
78.342 l de sirop vendus pour:	74.581.65	
1.200.000 l " restant au 31/10/40 estimés	540.000.00	
2.314.000 l " pour:	2.500.338.44	
à déduire :		
380.000 l de sirop pris en charge au 31/10/39 p ^r	380.000.00	
1.934.000 l " produit en 1940 pour:		2.120.338.44
Primes sur chèques et sur traites:	3.782.65	
Boni de réal ^{tion} des sucres restant au 31 Oct. 1939	14.560.00	18.342.65
		8.688.981.86
Balance (Pertes au 31 Oct. 1940):		3.777.562.18
		12.466.544.04

DÉPENSES

RHUM

Futailles.....	252.014.80	
Foudres.....	9.423.28	
Combustible.....	39.953.40	
Main d'œuvre de distillation.....	21.488.35	
Réparations et Entretien.....	3.998.20	
Frais Généraux.....	53.804.99	
Caramel.....	8.120.00	
Ammoniaque.....	2.151.90	
Approvisionnements.....	<u>32.752.50</u>	423.707.42
1.035.658 l de sirop employés pour la fabrication de 684.621 l de rhum pour.....		1,885.756.79
		<u><u>2.309.464.21</u></u>

DOIT

PROFITS

Note d'honoraires M ^e P. Théanor.....	1.982.90	
Timbres sur actions.....	1.200.00	
Droits de transmission sur actions.....	<u>1.850.44</u>	5.033.34
Intérêts 1940 aux actionnaires.....		100.000.00
Balance créditrice.....		<u>102.842.26</u>
		<u><u>207.875.60</u></u>

MERIE

RECETTES

	50.037l rhum c/genté export ^{on} réalisés	333.006.70	
	171.990l " " vendus		
222.027l	à réaliser au 31 Oct. 1940.	895.207.95	1.228.214.65
	13.640l rhum consom. locale réalisés	37.630.89	
	60.451l " " " à réali-		
74.091l	ser au 31 Oct. 1940.....	161.631.35	199.262.24
	47.363l " hors contingent réalisés	66.308.20	
	97.770l " " vendus		
145.133l	à réaliser au 31 Oct. 1940...	172.258.80	238.567.00
75.066l	rhum réquisitionnés par l'Etat		407.794.72
168.304l	s/les 9 ^e et 10 ^e tranches 1939 réal.		
	rhum en magasin au 31 Octo-		235.625.60
	bre 1940 estimés.....		
<u>684.621l</u>			<u>2.309.464.21</u>

& PERTES

AVOIR

Reçu de E. de Lacoste en un mandat poste pour	
1 exemplaire des statuts.....	5.00
Bénéfices des propriétés de l'Usine au 31 Oct. 40	207.870.60
	<u>207.875.60</u>

ACTIF

BILAN

DE L'USINE DU LAMENTIN

Usine et ses annexes.....		2.000.000.00
Habitation Bochet, compte capital.....	275.000,00	
» Desmé et Petite-Rivière cpte capital.....	457.832,95	
» Lahaut, compte capital.....	100.000,00	
» Plaisance, compte capital.....	175.000,00	
» Maugée, compte capital.....	150.000,00	
» S ^{le} Croix, compte capital.....	70.921,80	
» Providence, compte capital.....	50.000,00	
Terres Long Pré, compte capital.....	250.697,47	1.529.452.23
Actions de notre Société.....		7.000.00
» Usines de Beauport.....		1.400.00
Besse neveu, Cabrol jeune.....		35.420.85
Bœufs.....		27.728.60
Caisse.....		48.300.85
Approvisionnements en magasin (Inventaire).....		1.361.087.77
» en cours de réception...		56.369.40
Combustible 1941.....		117.792.50
Engrais 1941.....		367.688.92
Futailles 1941.....		262.769.02
Droits sur rhums.....		1.010.13
Frais de procédure.....		10.000.00
Solde impôt cédulaire 1938-1939.....		6.738.56
Impôt sur le revenu 1939.....		228.899.97
Impôt sur le revenu 1940.....		114.046.14
Rhums contingentés à réaliser au 31 Oct. 1940	895.207.95	
Rhums consom. locale à réaliser au 31 Oct 1940	161.631.35	
» hors contingents » » »	172.258.80	
» en magasin » » »	235.625.60	1.464.723.70
Sucres exportés » » »	6.551.384.10	
» consom. locale » » »	200.000.00	6.751.384.10
Sirops à réaliser au 31 Octobre 1940.....		540.000.00
Matériel Agricole : Compte acquisition.....		15.394.28
Appareil "Micromax".....		57.257.93
Clarificateur "Dorr".....		60.235.57
Débiteurs divers.....		1.174.396.06
Fabrication (Pertes au 31 Octobre 1940).....		3.777.562.18
		<u>20.016.658.76</u>

ARRÊTÉ AU 31 OCTOBRE 1940

PASSIF

Capital	2.000.000,00
Capital supplémentaire.....	1.529.452,23
Fonds de faisance valoir.....	719.791,68
Habitation Petite-Rivière, E. Graëve.....	23.700,10
Créanciers Concordataires.....	3.661,54
Saisies-Arrêts	103,51
Coupons aux actionnaires.....	176.757,00
Agence.....	3.641.167,03
Crédit à régulariser.....	10.000,00
Droits et taxe sur sucres à payer.....	122.344,70
Traites sur sucres exportés.....	7.365.517,35
Bordereaux dus aux fournisseurs.....	14.538,53
Créanciers divers.....	1.056.158,69
Rhums contingentés à réaliser au 31 Oct. 1939	30.139,85
Provisions pour risques en cours.....	3.220.484,29
Profits & Pertes.....	102.842,26

20.016.658,76

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Messieurs,

Conformément au mandat reçu de votre dernière Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen que nous avons fait des opérations de votre Société pendant l'exercice 1940.

Nous avons obtenu de votre direction tous les éléments utiles à l'accomplissement de notre mission et les documents comptables relatifs à cet exercice nous ont été remis dans les délais légaux.

Les comptes qui vous sont présentés sont conformes aux livres, et le bilan reflète sincèrement la situation de votre Société.

Nous estimons que vous pouvez les approuver, et donner à l'Administrateur décharge de sa gestion.

Fort-de-France, le 30 Octobre 1941

Les membres du Comité de Surveillance

Jh. de la HOUSSAYE, G. des GROTTES, Henri LITTÉE

J. ROSEAU, agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

RAPPORT

sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi
du 24 Juillet 1867

Messieurs,

Lors de votre dernière Assemblée Générale, vous avez renouvelé à votre Administrateur les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

En vertu de ces autorisations, votre Société a traité des achats de cannes et des ventes de rhum surtaxé, opérations dans lesquelles l'Administrateur avait un intérêt personnel direct.

Les cannes ont été réglées au prix fixé par l'Administration, et le rhum a été vendu 1,80 le litre, seize centimes au dessus du cours moyen de l'exercice.

Ces opérations qui entrent dans le cadre normal de l'activité sociale n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 30 Octobre 1941

J. ROSEAU, agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Elle approuve ces opérations et renouvelle à son administrateur les autorisations prévues par la loi.

J. ROSEAU

